



Mairie  
1 Place Albert Roy - La Rochette - 73110 Valgelon-La Rochette  
Tél. 04 79 25 50 32 - Fax : 04 79 25 78 25  
E-mail : mairie@valgelon-la-rochette.com  
[www.valgelon-la-rochette.com](http://www.valgelon-la-rochette.com)

République Française

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Valgelon-La Rochette

### OBJET

Subvention du budget  
principal 2023 au budget  
annexe camping 2023

Le cinq avril deux mil vingt-trois à dix-neuf heures

En séance publique, sous la présidence de Monsieur David ATES, Maire  
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,

**Présents** : David ATES, Nathalie REBATEL, Pierre VERNEY, Emmanuelle ESCOFFIER ATES, Olivier GUILLAUME, Jacky DONJON, Jacky GACHET, Véronique CORTES ROUX-LATOURE, Lionel FUENTES, Christophe SCHOERLIN, Florence YSARD JACOB, Carine PIBOULEU, Christophe DUTHEIL, Céline BORDIER, Elodie VANACKERE, Jean-Marc DEBAUGE, Morgane ALVES DIAS, Delphine LAINÉ, Annie GONTARD, Jean-Claude BENGRIBA, Véronique LEPRUN, Patrick CHARLES

**Procurations** : Guillaume FOUCHER à Jacky DONJON, Gilles GLAREY à Céline BORDIER, Mathilde GAZZA à Emmanuelle ESCOFFIER ATES, Sarah COMMUNAL à Florence YSARD JACOB, Fabien GARCIA à Patrick CHARLES

**Absents excusés** : Virgile FIELBARD, Marcel TRANCHANT

Madame Emmanuelle ESCOFFIER ATES a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation  
29 mars 2023

Date d'affichage  
12 avril 2023

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'avenant n°1 au contrat de DSP du Camping saint-clair, la commune n'a pu réaliser les engagements prévus au contrat. Pour mémoire l'extension s'est révélé irréalisable compte tenu d'une part de son emplacement en zone humide répertorié au PLU et en zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique et d'autre part du cout réel des travaux.

Cet abandon du projet pour motif d'intérêt général ayant modifié l'équilibre du contrat de DSP au détriment de la société délégataire il a été convenu de l'indemniser. Le montant de cette indemnisation est de 19 381,25€ par an pendant 4 ans, soit jusqu'au terme de la convention. La commune a donc dû imposer au budget annexe Camping une contrainte particulière de fonctionnement. Il y a donc lieu de verser une subvention de fonctionnement pour équilibrer ce budget pour l'exercice 2023.

Le montant de cette subvention s'élève pour l'année 2023 à 10 953,68 €, au regard du calcul suivant : 25 553,68 € de dépenses moins 14 400 € de recettes dans la section de fonctionnement.

Vu l'article L. 2224-2 du CGCT et notamment sa première exception,  
Vu la convention de délégation de service public du Camping du Lac Saint-Clair en date du 30 mars 2023,  
Vu l'avenant n°1 à la convention de DSP en date du 28 septembre 2022 et la délibération approuvant cet avenant en date du 17 septembre 2022,

Nombre de conseillers en  
exercice : 29

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 27

Exprimés : 27

Accusé de réception en préfecture  
073-200086882-20230405-Del202330-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2023  
Date de réception préfecture : 11/04/2023



Mairie  
1 Place Albert Rey - La Rochette - 73110 Valgelon-La Rochette  
Tél. 04 79 25 50 32 - Fax : 04 79 25 73 25  
E-mail : mairie@valgelon-la-rochette.com  
[www.valgelon-la-rochette.com](http://www.valgelon-la-rochette.com)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

**CONSIDERANT** la nécessité de subventionner le budget annexe du camping pour financer la contrainte particulière de fonctionnement liée à la non réalisation du projet d'extension et à l'indemnisation à verser au délégataire à ce titre

**APPROUVE** le versement de cette subvention d'équilibre au budget annexe camping en fonctionnement pour un montant de 10 953,68 € sur l'exercice 2023.

**DIT** que cette somme sera inscrite à l'article 657364 de la section de fonctionnement du budget principal et au chapitre 774 de la section de fonctionnement du budget Annexe Camping

POUR (S)	CONTRE(S)	ABSTENTION(S)	NPPV
27	0	0	0

Tous les membres présents ont signé au registre.  
Pour extrait certifié conforme.

La Secrétaire de séance  
Emmanuelle ESCOFFIER ATES

Le Maire,  
David ATES



Accusé de réception en préfecture  
073-200086882-20230405-Del202330-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2023  
Date de réception préfecture : 11/04/2023